



LA CHASSE

POUR LES NULS



SOIS SANS CRAINTE,
JE SUIS AGRÉÉ
"PROTECTION
DE L'ENVIRONNEMENT"

Hector

QUESTIONS À UN CHASSEUR

QUI PEUT CHASSER ?

Tous ceux qui ont un fusil ...

OU PEUT-ON CHASSER ?

Partout ...

QUAND PEUT-ON CHASSER ?

Tout le temps ...

QUE PEUT-ON CHASSER ?

Tout ce qui bouge ...

VOUS SAVEZ QUE VOUS ETES DANS MON JARDIN ?

M'en fout, j'suis pas d'ici ...

COMMENT POUVEZ-VOUS TUER DES ANIMAUX SANS DEFENSE ?

Ben, je vise et je tire ... t'es con ou quoi ?

HEY! LA
FORÊT EST
À TOUT LE MONDE!

QUAIS MAIS
MOI (HIPS!) J'AI
UN FUSIL!



Nawak 18

LES AUTORITES DONT DEPEND LA CHASSE

Le Ministère de l'écologie

L'Office français de la biodiversité (OFB)

Le Préfet du département

La Fédération nationale des chasseurs (FNC)

Les Fédérations départementales des chasseurs



Alors, voyons. "En fonction des directives de Bruxelles.aménagées par le ministère et si"... je dois pouvoir tirer...
Mais bon sang où c'est marqué?

POUR CHASSER IL FAUT :

Avoir son permis de chasser

Adhérer à une association de chasse, ACCA ou ACC...

Ou être propriétaire de plus de 20 ha d'un seul tenant.

Avoir acquitté sa redevance annuelle

Être bien assuré



Les petits oiseaux : « Ça, ça est tranquille ! »

LA CHASSE EN FRANCE

La France compte 35.000 communes pour 96 départements, soit en moyenne 365 communes par département.

ACCA

29 départements n'ont que des ACCA, en totalisant **9.250**, soit 320 par département, et en plus **850** communes ont une ACCA (Il ne peut y avoir qu'une ACCA par commune).

Au total il y a donc **10.100 ACCA** pour **350.000 chasseurs** soit en moyenne 35 chasseurs par ACCA.

ACC

$96 - 29 = 57$ départements = 20.850 communes, moins 850 qui ont une ACCA, donc 20.000 communes peuvent avoir des ACC .

On estime qu'il y aurait au mieux autant d'ACC que de communes car il y a :

- d'une part des communes urbaines sans territoire de chasse et des ACC intercommunales couvrant 2 communes ou plus,
- et d'autre part des communes abritant 2 ACC ou plus.

Il y a donc **650.000 chasseurs** pour **20.000 ACC**, soit en moyenne moins de 33 chasseurs par ACC.

CHASSES PRIVEES

Il y aurait en plus 15.000 chasses privées, soit environ **30.000 chasseurs** ...

Il y a donc 1.030.000 chasseurs en France (FNC), dont 350.000 en ACCA, 650.000 en ACC et 30.000 en CP

Par contre il y aurait seulement 20.000 ACC plus 10.100 ACCA, soit un total arrondi à **30.000 associations de chasse** et non 70.000 comme le prétend la FNC !



OÙ IL EST INTERDIT DE CHASSER LE GIBIER

Là où les propriétaires ne l'ont pas autorisé

Dans les localités (zones U au PLU)

Sur les routes, les chemins communaux et ruraux, les voies ferrées ...

Sur les terres autorisées mais portant encore des récoltes

En direction des lieux susceptibles d'accueillir du public

De nuit, d'une heure après le coucher du soleil jusqu'au lever du soleil

Par temps de neige ou sur terrain enneigé (petit gibier)

MOI CE QUE J'AIME DANS LE CHASSE,
C'EST LE CÔTÉ SPORTIF !!

BATTUE
EN COURS



OÙ PEUT-ON CHASSER ?

***Nul n'a la faculté de chasser sur la propriété d'autrui
sans le consentement du propriétaire ou de ses ayants droit.***

(article L422-1 du Code de l'environnement)

ACC

Seulement sur les parcelles où les propriétaires ont autorisé la chasse.

Interdiction de fait ailleurs.

ACCA

Partout, sauf sur les parcelles où les propriétaires ont notoirement interdit la chasse ou se l'ont réservée (+20 ha) et sur les terrains en réserve (10%)



Vas-y, fonce, tu l'auras
à la fatigue !

Tourne en rond pour
l'étourdir !

DEMANDES DE DEA

Concerne chaque commune

Pour que les chasseurs sachent où et quand chasser.
Pour la tranquillité de propriétaires opposés à la chasse
Pour la sécurité de tous, surtout des promeneurs

La liste des parcelles
constituant le territoire de chasse de l'association
(ACCA, article R422-4 du Code de l'environnement)

La carte en résultant

Un calendrier des jours de chasse et de battues

Le tout porté à la connaissance du public sur le site de la mairie
et consultable sur smartphone



ACTIONS DE DEA

Dans l'esprit de ce qui précède **DEA** a sollicité l'intervention de ceux qui nous gouvernent et nous protègent :

Madame la Maire

Madame la Députée de la circonscription, Nathalie Serre.

La Préfecture du Rhône.

L'Office français de la biodiversité (OFB).

La Direction départementale de la sécurité publique (DDSP).

La Direction départementale de la protection des populations (DDPP)



Tous ces organismes sont concernés directement ou indirectement par la chasse, son organisation et ses impacts sur la sécurité des personnes.

INTERDIRE LA CHASSE ?



A ce jour seul l'OFB Rhône a répondu positivement sur le premier point :

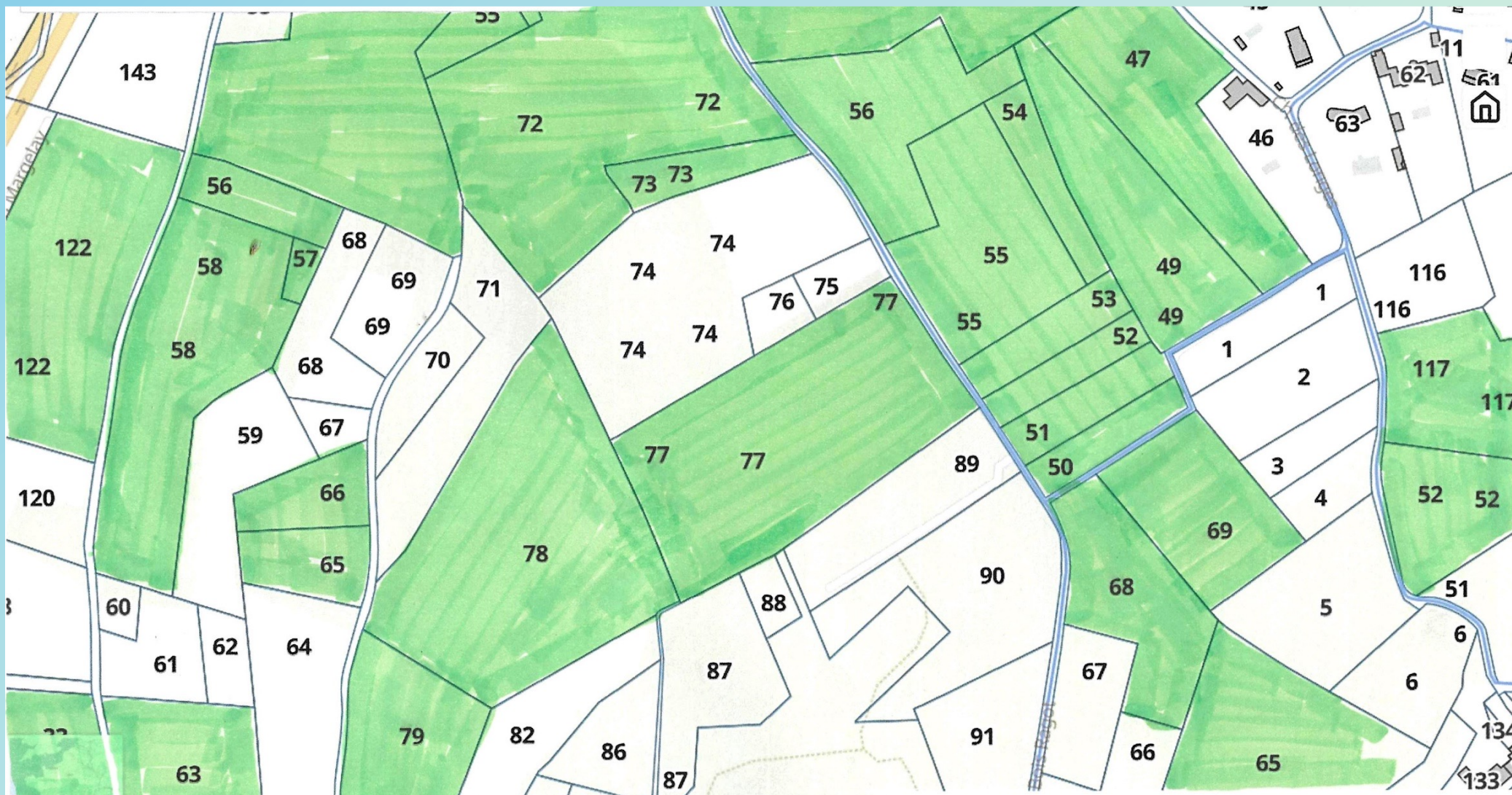
23 février 2024

« Sur le point lié à la liste des parcelles chassables, généralement, les informations sont stockées et disponibles à la Fédération département des chasseurs du Rhône. »

« Si des propriétaires ont retiré leur droit de chasse voire interdit la chasse sur leur propriété, ils peuvent déposer plainte (pour chasse sur autrui par exemple). »



CARTE DES PARCELLES CHASSABLES



UNE APPLICATION POUR LOCALISER LES ZONES DE CHASSE



CALENDRIER

UN CHASSEUR VOUS INFORME : Calendrier de la chasse à Dardilly

Saison 2023/2024

- Ouverture : dimanche 10 septembre 2023, par une battue grand gibier.
- Petits gibiers à partir du dimanche 17 septembre 2023.
- Battues grands gibiers (sangliers, chevreuils, renards) un samedi sur deux à partir de l'ouverture.

- Ouverture petits gibiers le jeudi à partir du 26 octobre 2023 sauf lièvres et perdrix rouges : lièvres deux jours/saison 29/10/2023 et 5/11/2023 ; perdrix rouges du 15/10 au 12/11/23 arrêté préfectoral.
- La perdrix grises chassable du 10/09 au 12/11/2023
- Faisan chassable du 10/09 au 07/01/2024
- Lapin, 10/09/23 13H30 au 07/01/2024

- Gibiers de passage (canards par exemple) jeudi et dimanche de 8h à 1h après coucher du soleil.
- Bécasses, jusqu'au 31/12/2023 prélèvements limités par chasseur et journée de chasse (carnet de prélèvement FDC obligatoire).

Pour résumer :

- Fermeture le 07/01/2024 pour le petit gibier.
- Fermeture chevreuils 29/02/2024.
- Fermeture sangliers 31/03/2024.

Horaires de chasse : 8h – 12h, 13h30-1h après coucher du soleil sauf lièvre 18h.

Au total à Dardilly, chasse le dimanche et le jeudi à partir du 26/10/23

Battues le samedi matin un samedi sur deux, se caler à partir du samedi 23/09/2023 (automne).

Pas de Jour sans Chasse:

"Puisque Je te dis que l' appli dit que c' est "saFe"!"

